



Litige avec l'employeur, que faire?

Par **dretch**, le **11/12/2008** à **13:54**

Bonjours a tous:

Tout a commencé le jour ou j'ai refusé de faire des heures supplémentaire car elles ne m'étaient pas payé, depuis ce jour je vie un véritable enfer avec mon employeur, multiple retard de paiement de salaire (un fois payer le 06, une fois payer le 15, une fois payer le 20, une fois payer le 11...) en bref ils font un peu ce qu'ils veulent, et lorsque je veux leur en parler soit ils change de sujet soit ils ne repondent pas a mes appels.

De ce fait j'ai contacté l'inspecteur du travail, qui leur a fait une petite visite, il a remarqué diverses infractions (pas de médecine du travail, nous mangeons dans un placard, et le fait que l'on devrait être payé 45 h au lieu de 39h car présence obligatoire sur le lieu de travail à la pause...).

De plus ils me demandent si je ne veux pas démissionner, je leur ai répondu que non, mais que l'on pouvait s'arranger à la mi-août, ce qu'ils ont refusé car ils ne veulent pas me payer d'indemnité.

Ils m'ont fait diverses pressions afin que je parte: mutation (injustifiée), retard de paiement de salaire, mise à l'écart je n'ai plus le droit de toucher à rien (isolement), multiple réflexion, retard de l'attestation de salaire.

Depuis 2 mois je suis en arrêt maladie pour dépression (je ne suis même plus capable d'aller au travail et pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé), je ne sais plus quoi faire je suis désespéré et un peu perdu dans tout ça.

Merci de m'aider et de m'informer sur les démarches à suivre pour me sortir de cette situation qui m'est de plus en plus pesante.

Merci à tous pour votre attention.

Par **dretch**, le **12/12/2008** à **14:08**

N'y a t'il donc personne pour m'aider?

Par **Visiteur**, le **12/12/2008** à **16:04**

bonjour,

[fluo]un fois payer le 06,une fois payer le 15,une fois payer le 20,une fois payer le 11[/fluo].

les salaires doivent être payés tous les mois à date fixe...

[fluo]Deplus ils me demande si je ne veux pas demissionné,je leur ai repondu que non,mais que l'ont pouvais s'arranger a la miable,ce qu'ils ont refusé car ils ne veulent pas me payer d'indemnité. [/fluo]

normal pour lui

[fluo]Depuis 2 mois je suis en arret maladie pour depression (je ne suis meme plus capable d'aller au travail et pourtant ce n'est pas faute d'avoir essayé) ,je ne sais plus quoi faire je suis desesperé et un peut perdu dans tout ca. [/fluo]

profitez en pour rechercher du travail ailleurs ... car de toute façon il ne veut pas vous licencier.... et vous a envoyé en dépression...
lui se porte bien et vous non... trouvez l'erreur !

profitez du week end pour faire le point....